

LA REGIONALE DES JEUNES

PROCES - VERBAL (réunion téléphonique)

Samedi 01 août 2020

Présents : MM. Bruno FONTAINE, Hosman GANGATE, Daniel LAFOSSE

Administrative : Stéphanie RAMCHETTY

1^{ère} journée Danone Nations Cup

Vu le mail du club ACF POSSESSION en date du 31 juillet 2020, nous informant de la non-participation de ses deux équipes à la première journée de la Danone Nations Cup au stade de la Redoute pour des raisons administratives.

La Régionale des Jeunes décide :

- **De déclarer ses deux équipes forfait :**
 - **ACF POSSESSION 1 : 0 point (0 but)**
 - **SDEFA 1 : 3 points (3 buts)**
 - **ACF POSSESSION 2 : 0 point (0 but)**
 - **SDEFA 2 : 3 points (3 buts)**

Vu le mail du club EF ST PIERRE en date du 31 juillet 2020, nous informant de la non-participation de ses deux équipes à la première journée de la Danone Nations Cup au stade de Pierrefonds à la suite de blessures de 2 de ses joueurs et souhaitant reporter les rencontres au mardi 4 août 2020.

Le club nous informant également du retrait de sa seconde équipe par manque d'effectif

Vu le mail du club CO ST PIERRE en date du 01 août 2020, nous informant de la non-participation de son équipe à la première journée de la Danone Nations Cup au stade de Pierrefonds en raison des craintes des parents concernant la COVID-19.

La Régionale des Jeunes décide :

- **De refuser la demande de report de match du club EF ST PIERRE en faisant un rappel de l'article 2.2 de la Danone Nations Cup**
- **De déclarer les deux équipes du club EF ST PIERRE forfait**
- **De déclarer l'équipe du CO ST PIERRE forfait :**
 - **CO ST PIERRE: 0 point (0 but)**
 - **EF PIERRE 1 : 0 point (0 but)**
 - **EF PIERRE 2 : 0 point (0 but)**
 - **JCV ST PIERRE : 6 points (6 buts)**